

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1376

4 juin 2012

SOMMAIRE

88 St. James Street S.à r.l.	66038	KDI Luxembourg Sàrl	66044
Aberdeen Global Property Multi Manager S.A.	66048	Leonardolux S.à r.l.	66013
Absolute Return Strategy Sicav	66048	Leonardolux S.à r.l.	66015
Access Self-Storage Holdings S.A.	66047	MAC	66007
Alger Sicav	66043	MCH Inversiones Industriales S.à r.l.	66035
Anima Management Company S.A.	66038	Perseus Immobilien Gesellschaft 10	66038
Arabesk International S.A.	66039	Perseus Immobilien Gesellschaft 3	66039
Asia CCF Holding S.à r.l.	66016	Pictop S.A.	66044
Braun Trucking GmbH	66046	Polygraphic Communication S.A.	66009
BTC GmbH	66042	Polygraphic Communication S.A.	66011
Calter Holding S.A.	66039	Praxair Luxembourg S.à r.l.	66028
Cinven (Luxco 1) S.A.	66046	Proservice S.A.	66045
CRC Holding S.à r.l.	66048	reliure saint-paul	66047
Devoteam S.A.	66038	S.C.I. Maryjo	66040
Espace Médias S.A.	66002	SCIO-Fund SICAV-FIS	66046
Espace Net S.à r.l.	66006	SGAM Venture Fund	66013
Eurizon Capital S.A.	66042	Soprel Group Enterprises S.A.	66047
EYE-T S.à r.l.	66042	Swiss Life Funds (LUX) Management Company	66045
Finwash S.A.	66043	Szoldra & Partner S.A.	66027
Finwash S.A.	66043	Tranova S.à r.l.	66035
Finwash S.A.	66043	Vending Investment II S.à r.l.	66037
Growth Stages S.à r.l.	66027	WH Luxembourg Holdings S.à r.l.	66015
Henxel International S.A.	66003	Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A. ...	66016
Immohold S.A.	66044	World Invest	66016
Ingenia S.à r.l.	66044		

Espace Médias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 77.809.

L'an deux mille douze, le dix-huit avril.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Espace Médias S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.809, ayant son siège à L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark (ci-après la «Société Absorbante»), constituée originairement sous la dénomination de Espace Régie Luxembourg S.A. suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 12 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 150 du 27 février 2001. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 4 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2327 du 13 décembre 2006, et
- 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 703 du 16 mars 2012.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Alvin SOLD, administrateur délégué d'Espace Médias S.A., demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, (le Président)), qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Danièle FONCK, administrateur et directrice générale d'Editpress Luxembourg S.A., demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constat que la Société (ci-après également la «Société Absorbante»), est l'actionnaire unique de

(i) Polygraphic Communication S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.320, ayant son siège à L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark

(ii) Espace Net S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.081, ayant son siège à L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark

(ci-après la «Sociétés Absorbées»),

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), des projets communs de fusion entre les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 09 février 2012, publié au Mémorial C numéro 506 du 27 février 2012.

3. Décision de fusionner les Sociétés Absorbées par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions des Sociétés Absorbées seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de ces fusions entraînant la dissolution automatique des Sociétés Absorbées, lesquelles dissolutions ne seront suivies d'aucune opération de liquidation, et (ii) les fusions seront effectives d'un point de vue comptable au 31 décembre 2011.

4. Reconnaissance que la fusion a été définitivement réalisée étant donné que les décisions concordantes approuvant la fusion ont été respectivement prises par l'actionnaire unique des Sociétés Absorbées.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(V) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est devenue l'associé unique des Sociétés Absorbées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, telle que modifiée, les projets communs de fusion entre les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 09 février 2012, publié au Mémorial C numéro 506 du 27 février 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner les Sociétés Absorbées par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions des Sociétés Absorbées seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de ces fusions entraînant les dissolutions automatiques des Sociétés Absorbées, lesquelles dissolutions ne seront suivies d'aucune opération de liquidation, et (ii) les fusions seront effectives d'un point de vue comptable au 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs aux administrateurs de la société Espace Médias S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.809, ayant son siège à L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark, pour accomplir sous leur signature individuelle tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et des projets communs de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.000,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Alvin SOLD, Max MAYER, Danièle FONCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2012. Relation GRE/2012/1442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2012.

Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2012060520/95.

(120084833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Henxel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.276.

This twenty-fifth day of May two thousand twelve before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

Stichting Administratiekantoor Wellinvest II, a foundation (stichting) under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam, Netherlands, entered on the Register of Commerce of the Netherlands under number 41211462 (the "Shareholder"), being the sole member of Henxel International S.A., a public company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L-1331 Luxembourg, entered on the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 49276, incorporated on the eight of November nineteen hundred ninety-four pursuant to a deed executed before Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, the articles of association of which have not been amended since its incorporation (the "Company").

The power of attorney to the person appearing is initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolution

The Shareholder, acting as sole member of the Company, having reviewed the common draft terms of merger drawn up by the respective management or administrative bodies of (i) Henxel Beheermaatschappij N.V., a public company (naamloze vennootschap) under the laws of the Netherlands, having its registered office at Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam, Netherlands, entered on the Register of Commerce of the Netherlands under number 33226887 (the "Absorbed Company") and (ii) the Company (together with the Absorbed Company, the "Merging Companies"), published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 2926 of the thirtieth of November two thousand eleven (the "Merger Proposal"), hereby resolves to merge the Merging Companies in accordance with the Merger Proposal.

Finally, the person appearing, acting as stated above, declared:

A. All of the shareholders of the Merging Companies have waived their entitlement to an explanatory report and, accordingly, the respective management or administrative bodies of the Merging Companies are not required to draw up an explanatory report, nor to inform anyone of any material change in the assets and liabilities between the date of the Merger Proposal and the dates of the general meetings which are to decide on the merger.

B. All of the shareholders of the Merging Companies have waived their entitlement to an examination of the Merger Proposal by an independent expert.

C. All of the shareholders of the Merging Companies have waived their entitlement to an accounting statement in connection with the fact that one or all of the Merging Companies' latest annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before the date of the Merger Proposal.

D. All of the documents required under article 267 of the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "Commercial Companies Act 1915") to be deposited at the registered offices of the Merging Companies at least one month before the dates of the general meetings which are to decide on the merger, have indeed been deposited.

E. In this cross-border merger of a parent company with its wholly-owned subsidiary, there is no allotment of shares in the capital of the Company.

F. The merger will take effect from the date of publication of this deed, subject to and in accordance with the article 273ter of the Commercial Companies Act 1915. As of that date, the Absorbed Company is dissolved without liquidation and all assets and liabilities of the Absorbed Company are transmitted, by operation of law, to the Company.

G. The transactions of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being those of the Company as of the first of January two thousand eleven.

Attestation

I, notary, attest to the existence and the validity of the Merger Proposal and of the legal acts and formalities required of the Company.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately four thousand euro (€ 4,000.-).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentante dûment autorisée de:

Stichting Administratiekantoor Wellinvest II, une fondation (stichting) de droit néerlandais, ayant son siège social au Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre du Commerce des Pays-Bas sous

le numéro 41211462 (l'«Actionnaire»), étant l'associé unique de Henxel International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 49276, constituée le huit novembre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze suivant acte passé devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (la «Société»).

La procuration à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolution

L'Actionnaire, agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société, ayant examiné le projet commun de fusion établi par les organes d'administration ou de direction respectifs de (i) Henxel Beheersmaatschappij N.V., une société anonyme (naamloze vennootschap) de droit néerlandais, ayant son siège social au Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre du Commerce des Pays-Bas sous le numéro 33226887 (la «Société Absorbée») et (ii) la Société (ensemble avec la Société Absorbée, les «Sociétés Fusionnantes»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2926 du trente novembre deux mille onze (le «Projet de Fusion»), décide par les présentes de fusionner les Sociétés Fusionnant conformément au Projet de Fusion.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré:

A. Tous les associés et actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont renoncé à leur droit à un rapport explicatif et, par conséquent, les organes d'administration ou de direction respectifs des Sociétés Fusionnant ne doivent pas préparer un rapport explicatif ni informer quiconque d'une modification importante de l'actif et du passif qui a lieu entre la date du Projet de Fusion et les dates de réunions des assemblées générales appelées à se prononcer sur la fusion.

B. Tous les associés et actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont renoncé à leur droit à un examen du Projet de Fusion par un expert indépendant.

C. Tous les associés et actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont renoncé à leur droit à un état comptable si quelques-uns ou tous les derniers comptes annuels des Sociétés Fusionnant se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois avant la date du Projet de Fusion.

D. Tous les documents requis par l'article 267 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915 sur les sociétés commerciales»), ont été déposés aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnant au moins un mois avant les dates de réunions des assemblées générales appelées à se prononcer sur la fusion.

E. Dans le cadre de la présente fusion d'une société mère avec sa filiale à cent pour cent, il n'y aura aucune attribution d'action dans le capital de la Société.

F. La fusion prendra effet à partir de la date de la publication du présent acte, sous réserve de et conformément à l'article 273ter de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. À partir de cette date la Société Absorbée est dissoute sans liquidation et l'ensemble du patrimoine, activement et passivement, de la Société Absorbée est transmis à la Société de plein droit.

G. Les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies par la Société à compter du premier janvier deux mille onze.

Attestation

Je, notaire, atteste l'existence et la légalité du Projet de Fusion et des actes et formalités incombant à la Société.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ quatre mille euros (€ 4.000,-).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'il comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 mai 2012. Relation: EAC/2012/6837. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012062564/121.

(120088142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2012.

Espace Net S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.578,71.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 60.081.

L'an deux mille douze, le dix-huit avril.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Espace Net S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.081, ayant son siège à L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark (ci-après la «Société»), a été constituée sous la dénomination sociale de ESPACE PRESSE, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 581 du 23 octobre 1997.

- Que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 27 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 569 du 23 juillet 1999, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en ESPACE NET, S.à r.l.

- 4 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2327 du 13 décembre 2006

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Alvin SOLD, administrateur délégué d'Espace Médias S.A., demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, (le Président)), qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Danièle FONCK, administrateur et directrice générale d'Editpress Luxembourg S.A., demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constat que Espace Médias S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.809 (ci-après également la «Société Absorbante»), est l'actionnaire unique de la Société (ci-après également «Société Absorbée»).

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 09 février 2012, publié au Mémorial C numéro 506 du 27 février 2012.

3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 31 décembre 2011.

4. Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 09 février 2012, publié au Mémorial C numéro 506 du 27 février 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 31 décembre 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs aux administrateurs de la société Espace Médias S.A., pré-qualifiée, pour accomplir sous leur signature individuelle tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.200,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné,

Signé: Alvin SOLD, Max MAYER, Danièle FONCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2012. Relation GRE/2012/1440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2012.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2012060523/96.

(120084881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

MAC, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 16.074.

L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Mac S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.074, ayant son siège à L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark (ci-après la «Société Absorbée»), a été constituée originellement sous la forme d'une société en nom collectif et sous la dénomination sociale de WAGNER et Cie, S.e.n.c. suivant acte sous seing privé du 26 septembre 1977, publié au Mémorial C 276 du 30 novembre 1977,

que les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé du 30 mai 1978, publié au Mémorial C numéro 196 du 14 septembre 1978, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en Kina FAYOT et Cie,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 1983, publié au Mémorial C numéro 171 du 8 juillet 1983, contenant notamment la transformation en une société à responsabilité limitée et le changement de la dénomination sociale en MAC, S.à r.l.,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 194 du 13 juin 1990,
 - en date du 16 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1573 du 2 novembre 2002,
- et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:
- 13 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1127 du 10 novembre 2004 et
 - 4 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2424 du 28 décembre 2006,

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (le Président»), qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constat que Polygraphic Communication S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.320 (ci-après également la «Société Absorbante»), est l'actionnaire unique de la Société (ci-après également «Société Absorbée»).

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 09 février 2012, publié au Mémorial C numéro 513 du 28 février 2012.

3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 décembre 2011.

4. Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DECIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 09 février 2012, publié au Mémorial C numéro 513 du 28 février 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 décembre 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs aux administrateurs de la société Espace Médias S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.809, ayant son siège à L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark, pour accomplir sous leur signature individuelle tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.200,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 avril 2012. Relation GRE/2012/1418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2012.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2012060541/103.

(120084874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Polygraphic Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 40.320.

L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Polygraphic Communication S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.320, ayant son siège à L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark (ci-après la «Société Absorbante»), a été constituée sous la dénomination de VIDEOCOM S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 avril 1992, publié au Mémorial C numéro 445 du 6 octobre 1992,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2335 du 14 décembre 2006.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (le Président»), qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constat que la Société (ci-après également la «Société Absorbante»), est l'associé unique de Mac S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.074 (ci-après la «Société Absorbée»),

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet commun de fusion entre Mac S.à r.l. et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 09 février 2012, publié au Mémorial C numéro 513 du 28 février 2012.

3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 30 décembre 2011.

4. Reconnaissance que la fusion a été définitivement réalisée étant donné que les décisions concordantes approuvant la fusion ont été respectivement prises par l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varieront par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est devenue l'associé unique de Mac S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.074 (ci-après la «Société Absorbée»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, telle que modifiée, le projet commun de fusion entre Mac S.à r.l. et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 09 février 2012, publié au Mémorial C numéro 513 du 28 février 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de ces fusions entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusions sera effective d'un point de vue comptable au 30 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs aux administrateurs de la société Espace Médias S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.809, ayant son siège à L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark, pour accomplir sous leur signature individuelle tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

66011

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et des projets communs de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.000,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 avril 2012. Relation GRE/2012/1419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mai 2012.

Jean Seckler

Notaire

Référence de publication: 2012060552/91.

(120084841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Polygraphic Communication S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 61.923,00.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 40.320.

L'an deux mille douze, le dix-huit avril.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Polygraphic Communication S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.320, ayant son siège à L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark (ci-après la «Société Absorbée»), a été constituée sous la dénomination de VIDEOCOM S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 avril 1992, publié au Mémorial C numéro 445 du 6 octobre 1992,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2335 du 14 décembre 2006.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Alvin SOLD, administrateur délégué d'Espace Médias S.A., demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, (le Président)), qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Danièle FONCK, administrateur et directrice générale d'Editpress Luxembourg S.A., demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Constat que Espace Médias S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.809 (ci-après également la «Société Absorbante»), est l'actionnaire unique de la Société (ci-après également «Société Absorbée»).

2. Examen et approbation, sur présentation des documents prescrits par l'article 267 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 9 février 2012, publié au Mémorial C numéro 506 du 27 février 2012.

3. Décision de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée,

rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 31 décembre 2011.

4. Reconnaissance que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante.

5. Délégation de pouvoirs.

6. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varieront par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale CONSTATE que la Société Absorbante est l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver, après examen des documents prescrits par l'article 267 de la Loi, le projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante arrêté par acte du notaire soussigné en date du 9 février 2012, publié au Mémorial C numéro 506 du 27 février 2012.

Troisième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de fusionner la Société Absorbée par voie d'absorption par la Société Absorbante en conformité avec l'article 278 et suivants de la Loi sans émission d'actions nouvelles de la Société Absorbante, étant entendu que (i) toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées suite au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, rien excepté, ni réservé, au jour de la réalisation de cette fusion entraînant la dissolution automatique de la Société Absorbée, laquelle dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation, et (ii) la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 31 décembre 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale RECONNAIT que la fusion sera définitivement réalisée suite à la décision concordante par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante.

L'assemblée générale RECONNAIT de surcroît que la fusion sera effective d'un point de vue comptable au 31 décembre 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de déléguer tous pouvoirs aux administrateurs de la société Espace Médias S.A., pré-qualifié, pour accomplir sous leur signature individuelle tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la mise en oeuvre des résolutions précédentes, y compris la passation de tous les actes nécessaires au transfert d'actifs et de passifs tels que décidés en vertu des susdites résolutions.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.200,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné.

Signé: Alvin SOLD, Max MAYER, Danièle FONCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2012. Relation GRE/2012/1441. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2012.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2012060553/94.

(120084862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

SGAM Venture Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.798.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «SGAM Venture Fund», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 mai 2012, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mai 2012. Relation: EAC/2012/6609.

- que la société «SGAM Venture Fund» (la «Société»), société d'investissement à capital variable, établie et ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 83.798,

constituée suivant acte notarié du 21 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 886 du 16 octobre 2001, les statuts de la société ont été modifié pour la dernière fois suivant acte notarié du 18 août 2004, publié au Mémorial C numéro 905 du 10 septembre 2004,

se trouve à partir de la date du 18 mai 2012 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 20 septembre 2011 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de Société Générale Securities Services Luxembourg, 16 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012061618/27.

(120087374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Leonardolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.750,00.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 158.062.

L'an deux mille douze, le douze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

Bernard Annet, né à Bastogne (Belgique), le 17 avril 1959, demeurant au 42, La Campagnette, B-6900 Marche-en-Famenne, Belgique,

ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société Leonardolux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec un capital de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par 50 (cinquante) parts sociales B d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales C d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales D d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales E d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales F d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales G d'une valeur

nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales H d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales I d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales J d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 158.062 (la «Société»), avec siège social à Bohey 36, L-9647 Doncols, constituée suivant en acte reçu par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 janvier 2010, publié au Mémorial C du 1^{er} mars 2011 numéro 403 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à 25.000 EUR (vingt-cinq mille euros) par émission de 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Souscription et libération

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare par les présentes souscrire à cinq cents (500) nouvelles parts et libère entièrement ces parts sociales.

L'Associé Unique décide d'affecter douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) au capital social de la Société.

Preuve du paiement intégral des nouvelles parts mentionnées ci-dessus pour un montant total de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) a été documentée au notaire par un certificat de blocage.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'annuler cinquante (50) parts sociales A.

Troisième résolution

L'associé unique décide de réduire subséquemment le capital social de la Société à concurrence de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) en vue de porter son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) à vingt-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 23.750).

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 23.750 (vingt-trois mille sept cent cinquante euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros), 50 (cinquante) parts sociales B d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales C d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales D d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales E d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales F d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales G d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales H d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales I d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, 50 (cinquante) parts sociales J d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales ordinaires, les parts sociales B, les parts sociales C, les parts sociales D, les parts sociales E, les parts sociales F, les parts sociales G, les parts sociales H, les parts sociales I, les parts sociales J, ci-après les «parts sociales», disposent des mêmes droits et obligations.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.»

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société vers le 26, route de Bastogne, L-9638 Winseler - Pommerloch, Grand-Duché de Luxembourg et par conséquence de modifier le 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4, premier et deuxième alinéas.** Le siège social est établi dans la commune de Winseler à Pommerloch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).»

Sixième résolution

L'associé unique a décidé de nommer Alfred Fank, né le 3 janvier 1965 à Prüm, Allemagne, demeurant professionnellement au 26, route de Bastogne, L-9638 Winseler - Pommerloch, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges relatifs au présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500 EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentaire, le présent acte, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites parties signent, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3136. Reçu soixante-quinze euros (75 EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012062046/92.

(120087638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

Leonardolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 158.062.

RECTIFICATIF

L'an deux mil douze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Lequel comparant ayant agi comme mandataire spécial de l'Associé Unique de LEONARDOLUX SARL, une société à responsabilité limitée, (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à Bohey 36, L-9647 Doncols, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.062, constituée par acte reçu du notaire instrumentant, en date du 23 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 403 du 1^{er} mars 2011,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 janvier 2012 qui est restée annexée au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2012, non encore publié, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 janvier 2012, LAC/2012/3136 et non encore déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée au présent acte rectificatif, le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société, il avait été omis de préciser que la Société LEONARDOLUX SARL, détenait pour son propre compte cinquante parts sociales de Classe A (50) sans droit de vote.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mai 2012. Relation: LAC/2012/24140. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012062047/30.

(120087638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2012.

WH Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.007.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012050078/10.

(120068677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.199.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 2011

L'Assemblée a accepté la démission des administrateurs Monsieur Didier GIRARD, Monsieur Stefano GIUFFRA et Monsieur Sylvain KIRSCH et ceci avec effet immédiat.

L'Assemblée a accepté la démission du Commissaire aux Comptes Fidugec SARL et ceci avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2012050083/13.

(120068647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

World Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.181.

—
Le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'annexe et les autres informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour World Invest

Référence de publication: 2012050084/11.

(120068406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Asia CCF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 168.456.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of April.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

OHA Asia Customized Credit GenPar, LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United-States of America, registered with the companies register of Delaware under number 9419481, acting as general partner of OHA Asia Customized Credit Fund, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, registered with the Companies Register of the Cayman Islands under the number WK-58405,

represented by Mrs. Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Asia CCF Holding S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of

shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2012.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Manager:

- Mr. Richard Munn, born in Ware (United-Kingdom) on 31 July 1958, with professional address at 83, Pall Mall, 6th Floor, SW1Y 5ES London (United Kingdom); and

Class B Managers:

- Mr. Jean-Claude Lucius, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on 13 December 1966, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. Resolved that the registered office shall be at 296-298, route de Longwy, L1940 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize avril.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

OHA Asia Customized Credit GenPar, LLC, une société constituée sous les lois de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de Delaware sous le numéro 9419481, agissant comme associé commandité de OHA Asia Customized Credit Fund, L.P., un partnership incorporé sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social au 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Cayman, auprès du registre de commerce des îles Cayman sous le numéro WK-58405,

représentée par Mme Lou Venturin, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Asia CCF Holding S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/rèvéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de

grosse négligence ou faute grave. En cas de réglément amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le réglément amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour revision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et les a intégralement libérées en espèces:

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euro (EUR 1.100,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée

Gérant de catégorie A:

- M. Richard Munn, né à Ware, Hertfordshire, Angleterre le 31 Juillet 1958, ayant son adresse professionnelle au 83, Pall Mall, Londres, SW1Y5ES;

Gérants de catégorie B:

- M. Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1966, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) on 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Fixation du siège social de la Société à 296-298, route de Longwy, L1940 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2012. Relation: LAC/2012/17940. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Référence de publication: 2012050176/601.

(120070029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Growth Stages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6180 Gonderange, 68, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 151.350.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} mai 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, qui s'est tenue en date de ce jour, que:

la nomination de Nick FRANK, né le 30/07/1963 aux Pays-Bas, demeurant à L-1211 Luxembourg, 64, bld Baden Powel, en qualité de deuxième gérant a été accepté avec effet au 1^{er} mai 2012.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant John PRITCHARD, demeurant à L-6180 Gonderange, 68, rue de Wormeldange. Le mandat de Nick FRANK est révocable avec effet immédiat sur décision de l'assemblée générale siégeant en assemblée générale extraordinaire.

GONDERANGE, le 1^{er} mai 2012.

68, rue de Wormeldange

L-6180 GONDERANGE

Pritchard JOHN

Associé unique

Référence de publication: 2012050909/20.

(120069505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Szoldra & Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.166.

AUSZUG

Anlässlich der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 13 April 2012 wurde Folgendes beschlossen:

1. Das Mandat folgende Mitglieder des Verwaltungsrates ist bis zum Ende des Jahres 2017 verlängert worden:

Herrn Szoldra Bogdan mit Wohnsitz in L-7240 Bereldange - 1a, route de Luxembourg

Frau Ingrid Nowatzki mit Wohnsitz in L-7217 Bereldange - 66, rue de Bridel

Frau Beata Nelapa mit Wohnsitz in PI-65001 Zielona Gora - 61/13 Ul Lisia

2. Wir nehmen Ihr zur Kenntnis, dass sich die Anschrift von Herrn Szoldra BOGDAN, Verwaltungsrat und Geschäftsführer in 1a, route de Luxembourg, L-7240 BERELDANGE befindet

3. Das Mandat von Herrn Szoldra Bogdan mit Wohnsitz in L-7240 Bereldange - 1a, route de Luxembourg als Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied ist ebenfalls bis zum Ende des Jahres 2017 verlängert worden:

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Référence de publication: 2012051141/20.

(120070473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Praxair Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.546.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve on the twenty-ninth of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

PRAXAIR EUROHOLDING S.L., a Spanish limited liability company with registered office at Calle Orense 11, planta 9; 28020 Madrid, Spain, with Tax ID number B82950304,

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on March 28, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination «PRAXAIR LUXEMBOURG S.A R.L.».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to twenty thousand Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said share premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager. The managers shall designate among them a Chairman at the beginning of each board meeting. The Chairman has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th day of the month of April at 10 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year – Annual accounts. The Company's accounting year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, PRAXAIR EUROHOLDING S.L., aforementioned declared to subscribe the entire share capital represented by twenty thousand (20,000) shares of one Dollar (USD 1.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand Dollars (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

Resolution of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following managers:

Category A managers:

- Ms. Lisa Siders, born on February 28, 1978, in Guangdong, China, and residing professionally at 39 Old Ridgebury Road Danbury, Connecticut 06810, United States.

- Mr. Luis Garcia Cortazar, born on March 23, 1963, in Madrid, Spain, and residing professionally at Calle Orense 11, planta 9; 28020 Madrid, Spain.

Category B managers:

- Ms. Mandy Schneider, born on June 24, 1978, in Karl-Marx-Stadt, Germany and residing professionally at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

- Ms. Inna Hörner, born on October 25, 1980, in Karaganda, Kazakhstan and residing professionally at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

PRAXAIR EUROHOLDING S.L., une société soumise au droit espagnol, ayant son siège social au 11 Calle Orense, planta 9; 28020 Madrid, Espagne et le matricule fiscal B82950304,

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 mars 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «PRAXAIR LUXEMBOURG S.A R.L.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social – Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En complément du au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de ou des Associé(s).

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B. Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30e jour du mois d'avril à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social – Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, PRAXAIR EUROHOLDING S.L., susnommée, déclare souscrire l'entière part du capital social représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar (USD 1,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Dollars (USD 20.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.EUR).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- Mme. Lisa Siders, née le 28 février 1978, au Guangdong, Chine et demeurant professionnellement au 39 Old Ridgebury Road Danbury, Connecticut 06810, Etats-Unis.

- M. Luis Garcia Cortazar, né le 23 mars 1963, à Madrid, Espagne et demeurant professionnellement au 11 Calle Orense, planta 9; 28020 Madrid, Espagne.

Gérants de catégorie B:

- Mme. Mandy Schneider, née le 24 juin 1978, à Karl-Marx-Stadt, Allemagne et demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

- Mme. Inna Hörner, née le 25 octobre 1980, à Karaganda, Kazakhstan, et demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2012. Relation: LAC/2012/15810. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012052244/378.

(120072880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

**MCH Inversiones Industriales S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tranova S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.749.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of the month of April.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MCH Iberian Capital Fund II LP, a limited partnership governed by the laws of United Kingdom, with registered office at 47, Esplanade, St Helier, GB-JE1 OBD Jersey, registered with the Great Britain Register under the number LP9531 ("MCH LP"), and

MCH Iberian Capital Fund II, Fondo de Capital Riesgo, a risk capital fund (fondo de capital riesgo) governed by the laws of Spain, with registered office at 2, Plaza de Colon, Torre 1, Planta 15, Madrid, Spain, registered with the Spanish Trade and Companies Register under the number V84350198 ("MCH Fondo" and together with MCH LP hereafter referred to as the "Shareholders"),

each hereby represented by Ms. Lou Venturin, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on 23 April 2012.

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare that they are the only shareholders of TRANOVA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.749, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 20 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2405, dated 9 November 2010 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since the Company's incorporation (the "Articles").

The appearing parties, represented as above mentioned, recognise to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend and replace the current corporate name of the Company.
2. To amend article 2 of the articles of association so as to reflect the resolution to be adopted under the preceding item.
3. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to amend and replace the current corporate name of the Company by "MCH Inversiones Industriales S.à r.l."

Second resolution

As a result of the preceding resolution, the Shareholders resolved to amend article 2 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "MCH Inversiones Industriales S.à r.l."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

MCH Iberian Capital Fund II LP, une société en commandite simple (limited partnership) constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 47, Esplanade, St Helier, GB-JE1 OBD Jersey, enregistrée au Registre de Grande Bretagne sous le numéro LP9531 ("MCH LP"), et

MCH Iberian Capital Fund II, Fondo de Capital Riesgo, un fonds en capital risque (fondo de capital riesgo) constitué selon les lois espagnoles, ayant son siège social à 2, Plaza de Colon, Torre 1, Planta 15, Madrid, Espagne, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Espagnol sous le numéro G84350198 ("MCH Fondo" ensemble avec MCH LP, ci-après désignés les "Associés"),

chacun ici représenté par Mlle Lou Venturin, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de procurations données le 23 avril 2012.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

Les comparants déclarent être les seuls associés de TRANOVA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.749, dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), constituée suivant acte passé par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 2405 du 9 novembre 2010 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société (les "Statuts").

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changer et remplacer la dénomination sociale actuelle de la Société.
2. Modifier l'article 2 des Statuts afin de refléter la résolution à prendre sous le point ci-dessus.
3. Divers.

Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de changer et remplacer la dénomination sociale actuelle de la Société par "MCH Inversiones Industriales S.à r.l."

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, les Associés ont décidé de modifier l'article 2 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "MCH Inversiones Industriales S.à r.l."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2012. Relation: LAC/2012/19235. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 04 mai 2012.

Référence de publication: 2012052319/108.

(120072846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Vending Investment II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.679.

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril.

Je soussignée Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, déclare et constate le suivant:

Lors de la rédaction de l'acte de dissolution reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 2011 (numéro 2282/2011 de son répertoire), enregistré à Esch/Al. A.C., le 20 décembre 2011, sous la relation EAC/2011/17374, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 22 décembre 2011, référence de dépôt L110205723,

une erreur s'est imissée dans le paragraphe suivant, dans sa version anglaise et française, dans le nom de l'associé unique de Vending Investment II S.à r.l.:

«acting as a special proxy of NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26, New Street St Helier Jersey, acting in its capacity of general partner of NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N°2 LIMITED PARTNERSHIP (the "Principal")»,

«agissant en sa qualité de mandataire spécial de NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, une société constituée sous la loi de Jersey, ayant son siège social au 26, New Street St. Helier Jersey, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N°2 LIMITED PARTNERSHIP (le «Mandant»)».

Ce paragraphe doit être lu dans sa version anglaise et française comme suit:

«acting as a special proxy of NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 26, New Street St Helier Jersey, acting in its capacity of general partner of NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N°3 LIMITED PARTNERSHIP (the "Principal")»,

«agissant en sa qualité de mandataire spécial de NMÁS1 PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL LIMITED, une société constituée sous la loi de Jersey, ayant son siège social au 26, New Street St. Helier Jersey, agissant en sa qualité de gérant (general partner) de NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N°3 LIMITED PARTNERSHIP (le «Mandant»)».

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2012. Relation: EAC/2012/5489. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012052341/34.

(120072805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Devoteam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 59.284.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le lundi 5 mars 2012 à 10.00 heures

(...)

Le président fait part aux actionnaires des points à l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Allan FISCHER-MADSEN comme administrateur-délégué avec effet immédiat.

2. L'assemblée décide de nommer administrateur et administrateur-délégué Monsieur Pierre-Michel DETILLIEU, demeurant à 28, rue Pierre Weydert, L-5891 Luxembourg, né le 12 novembre 1970 à Charleroi, avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes de 2011.

(...)

Pour extrait conforme
Windhof, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012050127/19.

(120069105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

88 St. James Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.200,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 153.664.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

Référence de publication: 2012050092/11.

(120068511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Anima Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.170.

—
A démissionné du conseil d'administration, avec effet au 20 Avril 2012:

- Mr André VALENTE, membre du Conseil d'Administration, 12, Brunngässlein, CH - 4052, Bâle, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANIMA Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Sandra Ehlers / Francesco Molino

Director / Director

Référence de publication: 2012050120/14.

(120068784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Perseus Immobilien Gesellschaft 10, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.808.

—
Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 23. April 2012

Geschäftsführer

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 7 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.478 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 8 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.479 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 9 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.480 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, GS Lux Management Services S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B88045 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, W2007 Parallel Bear S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B131044 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, WHITEHALL BEAR S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B137548 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Herr Simon KÖNIG, Herr Nico HANSEN und Frau Sophie BATARDY bleiben Kategorie A-Geschäftsführer.

Référence de publication: 2012051622/29.

(120071922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Arabesk International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 19.037.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 26 avril 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société ARABESK INTERNATIONAL S.A..

Maître Tom Berend

Le liquidateur

Référence de publication: 2012050121/13.

(120069148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Calter Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 19.726.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 26 avril 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société CALTER HOLDING S.A..

Maître Tom Berend

Le liquidateur

Référence de publication: 2012050123/12.

(120069147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Perseus Immobilien Gesellschaft 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.198.

—
Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 23. April 2012

Geschäftsführer

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 7 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.478 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 8 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.479 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Whitehall European RE 9 S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B133.480 eingetragen, als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, GS Lux Management Services S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B88045 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, W2007 Parallel Bear S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B131044 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, WHITEHALL BEAR S.à r.l. mit Gesellschaftssitz in L-1536 Luxembourg 2, rue du Fossé, im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B137548 eingetragen, mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

- Herr Simon KÖNIG, Herr Nico HANSEN und Frau Sophie BATARDY bleiben Kategorie A-Geschäftsführer.

Référence de publication: 2012051624/29.

(120071184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

S.C.I. Maryjo, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg E 4.497.

L'an deux mil douze, le dix-neuf avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Madame Marie-José Angèle JALLOT, employée, née le 12 janvier 1952 à Vichy (France), demeurant au Lieu-dit «Vigne Grande» Galessie-Haut F-46090 Arcambal

2) Monsieur Joël Adolphe ATTERTE, employé, né le 9 mars 1961 à Pétange, demeurant au Lieu-dit «Vigne Grande» Galessie-Haut F-46090 Arcambal comme «partie cédante»

3) La société anonyme «INFO-COLUX S.A.» avec siège social à L-8280 Kehlen, 8 rue de Mamer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B159.578, représentée par les personnes/organes ayant pouvoir d'engager la société conformément à l'assemblée générale consécutive à l'acte de constitution, comme «partie cessionnaire»

Les parties comparantes sont représentées par Madame Sonia MARGHERINI, demeurant professionnellement à L-8422 Steinfort, 28 rue de Hobscheid, en vertu de procurations sous seing privé,

lesquelles procurations resteront annexées - après avoir été signée «ne varietur» par les parties comparantes, et le notaire instrumentant -aux présentes pour être enregistrées avec le présent acte.

Les parties comparantes sub 1) et sub 2) sont propriétaires chacun pour 50 parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-€) chacune, représentant deux mille cinq cents euros (2.500,-€), soit l'intégralité du capital social de la société civile immobilière

S.C.I. MARYJO

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8280 Kehlen, 8 rue de Mamer, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro E4.497,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 mai 2011, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 3 août 2011, numéro 1.765, page 84.683.

Les associés uniques sub 1) et sub 2) préqualifiés détiennent l'ensemble des parts sociales dans le capital social de la société et renonçant aux formalités de convocation, ont pris ès qualité les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les associés décident de changer la valeur des parts sociales, de sorte que le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,-€), représenté par mille (1.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de deux euros cinquante cents (2,50€) chacune.

Le capital est souscrit par les associés comme suit:

1) Madame Marie-José Angèle JALLOT, employée, née le 12 janvier 1952 à Vichy (France), demeurant au Lieu-dit «Vigne Grande» Galessie-Haut F-46090 Arcambal	500 parts
2) Monsieur Joël Adolphe ATTERTE, employé, né le 9 mars 1961 à Pétange, demeurant au Lieu-dit «Vigne Grande» Galessie-Haut F-46090 Arcambal	500 parts
Total:	1.000 parts

Par la suite et déclarant renoncer pour autant que de besoin à tout droit de préemption éventuel ou droit d'agrément, la partie comparante sub 1) a déclaré céder ses quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts détenues dans ladite société à la partie comparante sub 3) et la partie comparante sub 2) a déclaré céder ses cinq cents (500) parts détenues dans ladite société à la partie comparante sub 3) et sous les conditions et garanties de droit suivant les précisions suivantes:

Conditions de la cession

La cession de parts se fait sous les garanties ordinaires de droit. La partie cédante déclare que les parts sont libres de toute charge ou privilège quelconque et sont cédées avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

La partie cessionnaire bénéficie de la jouissance des parts cédées à compter de ce jour, moyennant paiement concomitant du prix.

Les actifs de la société ne font pas l'objet de quelconques charges ou obligations, et notamment ils ne font pas l'objet de charges hypothécaires.

La partie cédante déclare en outre qu'il n'existe à ce jour aucune dette sociale, qu'elle soit de nature fiscale, sociale ou autres, comme d'ailleurs aucun autre passif, la présente énumération n'étant pas limitative.

Pour le cas où par impossible une telle dette existait encore, la partie cédante déclare par les présentes tenir la partie cessionnaire quitte et indemne de tout paiement d'une telle dette.

La partie cessionnaire déclare de son côté avoir parfaitement connaissance de la situation financière de la société, de même qu'elle déclare avoir une parfaite connaissance des statuts de ladite société.

Le présent acte est soumis au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents pour connaître de tout litige afférent aux présentes.

Intervention

Sont ensuite intervenus aux présentes, Madame Marie-José JALLOT et Monsieur Joël ATTERTE, prédésignés, en leur qualité de gérants de la société, lesquels déclarent accepter au nom de ladite société, la cession des parts intervenue.

Certificat d'état civil

Le notaire soussigné atteste et certifie - pour autant que de besoin - l'exactitude des indications d'état civil des parties comparantes d'après leurs cartes d'identité, le tout conformément à la loi du 26 juin 1953.

Paiement

La présente cession de parts se fait moyennant paiement d'un prix de cession convenu entre parties, lequel prix de cession la partie cédante reconnaît avoir reçu en dehors de la comptabilité du notaire instrumentant, et en dehors de sa responsabilité.

La partie cédante donne par les présentes quittances et décharge quant au paiement du prix dont question.

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés uniques déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MARGHERINI, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 avril 2012. Relation: EAC/2012/5193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012052261/89.

(120072294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Eurizon Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 28.536.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 mars 2012

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 mars 2012 les résolutions suivantes:

Résolution

Dans le cadre de la révision des comptes de la Société, le mandat du Réviseur d'Entreprises expirant à la date de ladite Assemblée Générale Annuelle, l'Assemblée décide de nommer, pour une durée de 1 (un) an, la société ERNST & YOUNG Luxembourg S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour l'exercice 2012.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises de la Société prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Luxembourg, le 26 avril 2012.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

Head of Legal & Finance

Référence de publication: 2012050128/18.

(120068490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

EYE-T S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 2C, op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 101.352.

—
Constatation d'une cession de parts sociales

La société constate sur base d'un contrat de cession sous seing privé en date du 30 juillet 2009 que la cession de parts sociales ci après a eu lieu:

- Monsieur Daniel SANTER, demeurant à L-6868 Wecker, 27, Haerebiërg, cède 10 parts sociales de la société à
- Monsieur Jeff ROOB, demeurant à L-6839 Lellig, 3, Neie Wee, qui accepte les 10 parts sociales.

Luxembourg, le 26/04/2012.

Claude THEISEN

Gérant

Référence de publication: 2012050132/16.

(120068431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

BTC GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.

R.C.S. Luxembourg B 130.610.

—
Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 22. November 2011

Es wurde wie folgt beschlossen:

Gemäß zweier Anteilsveräußerungen, sind die Gesellschaftsanteile nunmehr wie folgt verteilt:

BRIMAG A.G., Matrikel: 2004 2207 900, mit Sitz in L-9964 Huldange, Op d'Schleid 17,	
eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburgs, unter der Nummer B 100.460	100
TOTAL	100

In seiner Eigenschaft als Geschäftsführer erklärt Herr Andy BRAUN, wohnhaft in B-4711 Walhorn, Asteneterstraße 57, gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, die vorbenannten Anteilsveräußerungen, im Namen der Gesellschaft, ausdrücklich anzunehmen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 3. Mai 2012.
Für BTC GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012051345/20.

(120071558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Alger Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.679.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2012, les actionnaires de la société 'Alger SICAV' ont pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement des mandats d'administrateur de Daniel C. Chung, Roger P. Cheever et Hal Liebes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013;
- Renouvellement du mandat de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprise de la société, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 27 avril 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012050164/15.

(120069321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Finwash S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.557.

Par la présente, la soussignée D.S. CORPORATION S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société anonyme FINWASH S.A. R.C. B n° 63.557, qui était fixé au 2bis rue Astrid à L-1143 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 AVR. 2012.

D.S. CORPORATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2012050134/11.

(120068510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Finwash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 63.557.

Nous vous remettons par la présente, avec effet immédiat, notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société.

Luxembourg, le 20 AVR. 2012.

D.S. CORPORATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2012050135/12.

(120068514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Finwash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 63.557.

Je vous remets par la présente, avec effet immédiat, ma démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de votre société.

Luxembourg, le 20 AVR. 2012.

Sylvie THEISEN.

Référence de publication: 2012050136/10.

(120068516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Pictop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 146.615.

L'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 avril 2012 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration du 23 janvier 2012 de coopter Madame Viviane HENGEL au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN. Le mandat de l'Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement, a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration du 29 mars 2012 de coopter Monsieur Yves BIEWER au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Madame Marie BOURLOND. Le mandat de l'Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 30 AVR. 2012.

Pour: PICTOP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012051255/21.

(120070623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2012.

Immohold S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 19.126.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 26 avril 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société IMMOHOLD S.A..

Maître Tom Berend

Le liquidateur

Référence de publication: 2012050142/12.

(120069146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Ingenia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.398.

Hiermit kündige ich, Otmar Weirich, geboren am 04. Juli 1965 in Simmern (Deutschland) mit sofortiger Wirkung meine Anstellung als Geschäftsführer bei der Firma Ingenia S.à.r.l mit Sitz in 3, Z.I. Bombicht, L- 6947 Niederanven Hahn, den 27.April 2012. Otmar Weirich.

Référence de publication: 2012050143/10.

(120068948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

KDI Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.660.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 1^{er} mai 2012, l'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Kenner Jeffrey L., en tant que gérant de catégorie B de la Société, et ce avec effet au 1^{er} mai 2012.

En cette même date, l'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Philippe van den Avenne, en tant que gérant de catégorie A de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Madame Marjoleine van Oort, gérant, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Johan Dejans, gérant, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, demeurant professionnellement au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Ainsi que la personne suivante en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Simon Newman, gérant, né le 26 janvier 1962 à Harborne, Warwickshire, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 14045 Ballantyne Corporate Park, Suite 300, Charlotte, NC 28277, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Madame Marjoleine van Oort

- Monsieur Johan Dejans

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Simon Newman

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012052097/32.

(120072915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Proservice S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.189.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 26 avril 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société PROSERVICE S.A..

Maître Tom Berend

Le liquidateur

Référence de publication: 2012050149/12.

(120069145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Swiss Life Funds (LUX) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.728.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 25 avril 2012:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- M. Marcel FINKER, Président et Membre du conseil d'administration, 40, Général Guisan-Quai, CH-8022 Zurich, Suisse

- M. Jean-Pierre GRIMAUD, Vice-Président et Membre du conseil d'administration, 86 Boulevard Haussmann, F-75008, Paris, France

- M. Hermann INGLIN, Membre du conseil d'administration, Général Guisan-Quai 40, CH-8022 Zurich, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swiss Life Funds (Lux) Management Company

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco Molino / Sandra Ehlers

Director / Director

Référence de publication: 2012050151/19.

(120068777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Cinven (Luxco 1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 163.382.

—
EXTRAIT

En date du 30 avril 2012 les actionnaires de la Société ont décidé

- de fixer le nombre d'administrateurs à quatre;
 - d'accepter la démission de Monsieur Bruno Schick en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 23 avril 2012;
- et
- de nommer en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et pour une période de 5 ans Monsieur Chai Tong Joseph Wan, Administrateur, demeurant professionnellement au Suite 5812-14 Two International Finance Center, 8 Finance Street, Central Hong Kong.

Le conseil d'administration est par conséquent composé des membres suivants:

- Mme Danielle Arendt-Michels , demeurant professionnellement au 4, rue A. Borschette, L-1246 Luxembourg;
- M. Chai Tong Joseph Wan , demeurant professionnellement au Suite 5812-14 Two International Finance Centre, 8 Finance Street Central Hong Kong;
- M. Marc Lamberty , demeurant professionnellement au 4, rue A. Borschette, L-1246 Luxembourg; et
- M. Roberto Italia, demeurant professionnellement au Via Manzoni, 30, 20121 Milano, Italy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cinven (Luxco 1) S.A.

Référence de publication: 2012051936/23.

(120072163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

SCIO-Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 152.233.

Herr Felix Stern ist mit Wirkung zum 31. März 2012 von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied zurückgetreten.
Der Verwaltungsrat setzt sich demnach bis zum Zeitpunkt der im Jahre 2014 abzuhaltenden Generalversammlung wie folgt zusammen:

- Gregory Branch (Vorsitzender des Verwaltungsrates)
- John Molloy (Verwaltungsratsmitglied)
- Dr. Michael Heidecker (Verwaltungsratsmitglied)

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, den 26. April 2012.

Für die SCIO-Fund SICAV-FIS

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Johannes Horing / Marc-Oliver Scharwath

Référence de publication: 2012050152/18.

(120068473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

Braun Trucking GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.
R.C.S. Luxembourg B 130.609.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 22. November 2011

Es wurde wie folgt beschlossen:

Gemäß zweier Anteilsveräußerungen, sind die Gesellschaftsanteile nunmehr wie folgt verteilt:

BTC GmbH, Matrikel: 2007 2439 504, mit Sitz in L-9964 Huldange, Op d'Schleid 17,	
eingetragen im Handels-und Firmenregister Luxemburgs, unter der Nummer B 130.610	100
TOTAL	100

In seiner Eigenschaft als Geschäftsführer erklärt Herr Andy BRAUN, wohnhaft in B-4711 Walhorn, Asteneterstraße 57, gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, die vorbenannten Anteilsveräußerungen, im Namen der Gesellschaft, ausdrücklich anzunehmen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 3. Mai 2012.

Für **BRAUN TRUCKING GmbH**

Gesellschaft mit beschränkter Haftung

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012051343/21.

(120071680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

Soprel Group Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.795.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1^{er} juillet 2010:

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Christian JABBOUR, né le 28 juin 1965 à Beyrouth (Liban) et domicilié Zone Rouge, Naccach, Bâtiment: Villa 78, RL - Tallet Srou est renouvelé pour une durée de 6 années jusqu'à l'issue de l'assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Laurent RIVARA, né le 06 octobre 1962 à Genève (Suisse) et domicilié au 14 Avenue de Miremont CH-1211, Genève (Suisse) est renouvelé jusqu'au 30 juin 2012.

3. Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Christian JABBOUR est également renouvelé pour une durée de 6 années jusqu'à l'issue de l'assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 02 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012050153/17.

(120068478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2012.

reliure saint-paul, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 21.121.

Procès-Verbal de la l'assemblée générale du 30 mars 2012

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monseigneur Mathias Schütz, comme président et membre du conseil de gérance.

L'assemblée générale décide d'élire Monseigneur Erny Gillen, vicaire générale, né le 29 janvier 1960 à Differdange, demeurant à 52, rue Jules Wilhelm, L-2728 Luxembourg, comme membre et nouveau président du conseil de gérance, en remplacement de Monseigneur Mathias Schütz.

Le mandat de Monseigneur Erny Gillen prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 mars 2012.

Egon SEYWERT

Vice-Président

Référence de publication: 2012050158/18.

(120069808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Access Self-Storage Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.741.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique tenue au siège social en date du 16 avril 2012

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Thierry Fleming, ayant son adresse privée au 33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer;

- Andrew de la Haye, ayant son adresse professionnelle à Links Estate, La Rue a Don, Grouville Jersey, Channel Islands;

- Jonathan Michael Scott Warren, ayant son adresse professionnelle à Thomas Edge House, Tunnell Street, St Helier, Jersey JE2 4LU

et du Commissaire:

Alan Winter Associates, établie et ayant son siège social à Brockley House, Brockley Avenue, Stanmore, Middlesex, HA7 4LU

jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012050161/19.

(120069615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Aberdeen Global Property Multi Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 119.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012050159/10.

(120069443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

Absolute Return Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.086.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Absolute Return Strategy SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012050160/13.

(120070146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2012.

CRC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 115.214.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'article 151 sur la loi de la liquidation des sociétés commerciales du 10 août 1915, l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 18 avril 2012 a prononcé les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide que les livres et documents officiels seront gardés pour une période minimum de 5 ans à l'ancien siège social de la société au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

- L'assemblée décide d'approuver que CRC Holding Sàrl n'a pas de créances impayées.

- L'assemblée décide de clôturer la liquidation et a admis que la société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

Following the article 151 of 10 August 1915 regarding the liquidation of companies, the following resolutions have been resolved at the Extraordinary General Meeting of shareholders held on 18th April 2012:

- The general meeting resolved that the corporate books will be kept for a minimum of 5 years at the former registered office of the company at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

- The general meeting resolved that CRC Holding Sàrl has no debts.

- The general meeting resolved to close the liquidation and acknowledge that the Company in liquidation has definitely ceased to exist.

Référence de publication: 2012051391/21.

(120071663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.
